



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Lempdes, le 16/03/2023

Dossier suivi par : Simon PARPINELLI  
Gestionnaire agréments/Service régional de l'alimentation  
Tél. : 04 73 42 14 70

Courriel :  
agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Réf. : LE/2023/701

Objet : Agrément phytosanitaire

LABORATOIRE CEETAL  
1 RUE DES TOURISTES  
42000 - SAINT-ETIENNE

## AGRÉMENT

### RELATIF À LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET AU CONSEIL À L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

**Références :**

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-162 du 13 juin 2022 portant délégation de signature à M Bruno FERREIRA, directeur régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Vu l'arrêté DRAAF n°2022/06-36 relatif à la subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – compétence d'administration générale

<b>L'organisme</b>	<b>LABORATOIRE CEETAL</b>
domicilié à	1 RUE DES TOURISTES 42000 - SAINT-ETIENNE

**est agréé sous le numéro d'immatriculation : RH00584**

pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels OUI
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels OUI
- d'application en prestation de service : hors traitement de semence NON
- de conseil stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

SITE	CP – VILLE	N° SIRET
LABORATOIRE CEETAL	1 RUE DES TOURISTES 42000 - SAINT-ETIENNE	724 500 657 00015

Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes  
et par délégation,  
le chef du service régional de l'alimentation,



**Patricia ROOSE**